



Luxembourg, le 10/07/2020

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu l'autorisation du 27/11/2019, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «**SALVESAFE A47M**» ; **N° d'autorisation : 227/19/L-000 ; titulaire d'autorisation : Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France ;**

Vu la demande présentée le 25/06/2020 par Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France, enregistrée sous le numéro de procédure BC-CH060380-58, en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° 227/19/L-000 pour le produit biocide dénommé «**SALVESAFE A47M**» ;

Arrête:

Art. 1^{er} – Conformément au dossier soumis à l'appui de la demande, l'autorisation N° 227/19/L-000 (R4BP asset LU-0021752-0000) du produit biocide «**SALVESAFE A47M**» (Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces, Starwax - Desinfecterende reiniger Multi-oppervlakken, Starwax – Allzweck Desinfektionsreiniger) est modifiée comme suit :

Ajout d'un fabricant et d'un site de production du produit biocide:

BRUNEL - ALTAIR Group

ZI A - 132 Rue du Mont de Templemars 59139 NOYELLES LES SECLIN France

Ce dossier fait partie intégrante de l'autorisation.

Art. 2 – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente.

Art. 3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

L'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. Les langues officielles éligibles sont les langues allemandes ou françaises.

L'étiquetage ou l'emballage doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe de la présente autorisation, qui en fait partie intégrante.

Le résumé des caractéristiques du produit biocide (RCP) annexé remplace le RCP annexé à la susdite autorisation de mise sur le marché du 27/11/2019, respectivement la version modifiée actuellement en vigueur de ce RCP.

Art. 4 – Les produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché six mois après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite douze mois après la date de la présente.

Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

Art. 5 – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Art. 6 – L'autorisation pourra être retirée en cas du non-respect des dispositions de la présente autorisation.

Informations :

- Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE N° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) N° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

**Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable**



Joëlle Welfring

**directrice-adjointe de l'Administration de
l'environnement**

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

SALVESAFE A47M, 227/19/L-000	
Autorisé le :	27/11/2019
° 227/19/L-000, Case in 2019: BC-DK055058-41, SN-NOT Notification for placing on the market - simplified procedure.	
° 227/19/L-000, Case in 2020: CORR 1 BC-FA056899-36, SN-ADC Amendment of Notif (Admin. change of notif.).	
° 227/19/L-000, Case in 2020: BC-CH060380-58, SN-ADC Amendment of Notif (Admin. change of notif.).	



Annexe à la notification N° 227/19/L-000

- VERSION DU 10/07/2020 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ

Nom(s) : - SALVESAFE A47M

- Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces
- Starwax - Desinfecterende reiniger Multi-oppervlakken
- Starwax – Allzweck Desinfektionsreiniger

Type de produit(s) : 2, 4

N° de notification : 227/19/L-000

R4BP Asset number : LU-0021752-0000

1.	Informations administratives.....	3
1.1.	Noms commerciaux du produit.....	3
1.2.	Détenteur de la notification	3
1.3.	Fabricant(s) du produit.....	3
1.4.	Fabricant(s) de la substance active	3
2.	Composition et formulation du produit	4
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit.....	4
2.2.	Type de formulation	4
3.	Mentions de danger et conseils de prudence.....	4
4.	Utilisation(s) autorisée(s).....	4
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°1	4
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	5
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :.....	5
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	5
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	6
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	6
4.2.	Descriptions de l'utilisation N°2	6
4.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2	7
4.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :.....	7
4.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	7
4.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	7
4.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	7
5.	Instructions d'utilisation générales.....	7
5.1.	Consignes d'utilisation	7
5.2.	Mesures de gestion des risques	7
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	7

5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..	8
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	8
6.	Autres informations	8

1. Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

- SALVESAFE A47M
- Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces
- Starwax - Desinfecterende reiniger Multi-oppervlakken
- Starwax – Allzweck Desinfektionsreiniger

1.2. Détenteur de la notification

Nom et adresse du détenteur	Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France
Numéro de notification	227/19/L-000
R4BP Asset number	LU-0021752-0000
Date de la notification	27/11/2019
Date d'expiration la notification	02/11/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 88100 Saint-Dié-des-Vosges France
Adresse(s) du site de production	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 88100 Saint-Dié-des-Vosges France
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	BRUNEL - ALTAIR Group ZI A - 132 Rue du Mont de Templemars 59139 NOYELLES LES SECLIN France
Adresse(s) du site de production	BRUNEL - ALTAIR Group ZI A - 132 Rue du Mont de Templemars 59139 NOYELLES LES SECLIN France

1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	lactic acid (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	Jungbunzlauer SA Z.I. Portuaire 32 67390 Marckolsheim France

Adresse(s) du site de production	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire 32 67390 Marckolsheim France
Substance active	lactic acid (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 08160 Montmelo España
Adresse(s) du site de production	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 08160 Montmelo España

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide lactique	/	Substance active	50-21-5	200-018-0	0.42 % m/m

2.2. Type de formulation

Liquide destiné à être utilisé sans dilution
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	/
Conseils de prudence	
Note	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produit	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Désinfectant multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour des surfaces dures

	dans les secteurs domestique, institutionnel et industriel.
Organismes cibles	Bactéries Levures Virus, uniquement contre le virus de la grippe A / H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Application manuelle: pulvérisation, étalement, application par mousse, traitement à l'aide d'une brosse, traitement par trempage, immersion Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou broser si nécessaire.
Dose prescrite et fréquence d'application	Appliquer une fois. Renouveler si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur et Professionnel
Emballage et Conditionnements	Description (non mentionnée sur l'étiquette): Tous les emballages utilisés sont sécurisés, fermés, étanches, solides et durables. Les emballages ne peuvent être remplis qu'avec le produit prévu à cet effet. Sac en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-5L Bouteille en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-2L Boîte en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.1-1L Tambour en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 10-210L Conteneur (IBC) en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1000L Bidon en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1-80L Flacon pulvérisateur en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.15-1L Poche en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.05-5L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou broser si nécessaire.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

/

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: TP4 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produit	PT4-Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Désinfectant multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour des surfaces dures dans les secteurs domestique, institutionnel et industriel.
Organismes cibles	Bactéries Levures Virus, uniquement contre le virus de la grippe A / H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Application manuelle: pulvérisation, étalement, application par mousse, traitement à l'aide d'une brosse, traitement par trempage, immersion Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer à l'eau claire les surfaces en contact direct avec les aliments.
Dose prescrite et fréquence d'application	Appliquer une fois. Renouveler si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur et Professionnel
Emballage et Conditionnements	Description (non mentionnée sur l'étiquette): Tous les emballages utilisés sont sécurisés, fermés, étanches, solides et durables. Les emballages ne peuvent être remplis qu'avec le produit prévu à cet effet. Sac en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-5L Bouteille en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-2L Boîte en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.1-1L Tambour en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 10-

	<p>210L</p> <p>Conteneur (IBC) en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1000L</p> <p>Bidon en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1-80L</p> <p>Flacon pulvérisateur en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.15-1L</p> <p>Poche en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.05-5L</p>
--	--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer à l'eau claire les surfaces en contact direct avec les aliments.

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

/

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

5. Instructions d'utilisation générales

5.1. Consignes d'utilisation

/

5.2. Mesures de gestion des risques

Déclarations supplémentaires:

Pour le grand public: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

Réservé aux utilisateurs professionnels: fiche de données de sécurité disponible sur demande.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Aucun effet indésirable direct ou indirect n'est connu.

Instructions de premiers secours:

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Éliminer l'emballage et son contenu conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Durée de conservation: Les produits peuvent être conservés à température ambiante jusqu'à 24 mois.

Stocker à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

6. Autres informations

/